

**Compte rendu n° 13**  
**séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2017**

Le 6 décembre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 28 novembre 2017, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
  - présents : 10
  - votants : 10
- Contre : 0                      Pour : 10

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES** : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET (procuration à Marie-Laure DESBIOLLES), Marie-Laure DESBIOLLES (procuration de Laura VIRET), Jean-Paul COUTY, Martine DUSONCHET, Pascale VULIN, Alain BRUCHEZ, Lionel LERDUNG, Jean-Michel JACQUES.

**ABSENT(ES) ESCUSE(ES)** : Lionel VERNAY

**DELIBERATIONS**

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

⇒ **Mouvement de crédit n°1 : Emprunts et dettes assimilées**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de mouvementer les comptes de la manière suivante :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 275 : Dépôts et cautionnements versés	950.00 €	
TOTAL 27 : Immobilisations financières	950.00 €	
D 165 Dépôts et cautionnements reçus		950.00 €
TOTAL Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées		950.00 €

⇒ **Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles : répartition des dépenses de fonctionnement de l'école**

Les ajouts et adaptations des bâtiments nécessaires à l'exercice de la compétence scolaire ont rendu obsolètes la convention de mise à disposition et de partage de charges établies en 2005

Il convient donc d'actualiser cette convention. La convention conclue en 2005 fait porter à la CCPC 47 % des charges.

En 2016, la communauté de communes a fait installer un bungalow d'une surface de 90 m2 dans la cour de l'école, cette dernière étant de fait condamnée au profit de celle de la salle polyvalente.

Ces modifications ont entraîné de nouveaux modes de fonctionnement, en particulier en cas de mauvais temps, avec une utilisation accrue des installations municipales (récréation dans la salle polyvalente, utilisation des sanitaires attenants).

Il est proposé d'établir un nouveau ratio de répartition des surfaces qui s'établit à 55 % pour la CCPC et 45 % pour la commune du Sappey.

Il est précisé que ces dispositions sont temporaires dans la mesure où les élèves seront accueillis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention

⇒ **Foyer de ski de fond du Salève : redevance ski alpin 2017-2018**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les montants et modalités de perception de la redevance pour la saison 2017-2018.

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 020 : Dépenses imprévues	4 130.00 €	
TOTAL D020 : Dépenses imprévues	4 130.00 €	
D 202 Frais liés au document d'urbanisme		4 130.00 €
TOTAL D014 : Atténuations de produits		4 130.00 €

⇒ **Indemnités allouées au receveur municipal**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les indemnités de conseil et de confection de budget à Mme ALVIN Dominique. Pour l'exercice 2017, ces indemnités s'élèvent à la somme globale de quatre cent six euros et trente centimes (406.30 €), inscrite à l'article 6225 du Budget Primitif 2017.

DIVERS

★ Vœux du maire

La cérémonie des vœux du maire se déroulera le 06 janvier 2018.

★ Salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certaines ampoules de la salle ont été changées. Actuellement, la salle est équipée d'ampoule allogène ce qui entraîne une grosse consommation.

Il a été demandé un devis afin de renouveler l'éclairage et de baisser la consommation.

Fin à 22h00

